

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13019 Cabriès

A2 Servitudes pour la pose des canalisations souterraines d'irrigation.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A2/9/2407	Société du Canal de Provence	Canal de Provence	Réseau de l'Etoile	Décret 63-509 du 15 mai 1963	15/05/1963

A5 Servitudes pour la pose des canalisations publiques d'eau potable et d'assainissement.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
A5/108/3250	DREAL PACA	Mise en oeuvre d'un collecteur d'eaux pluviales - phase 3b - pose d'un collecteur de contournement du parking d'Avant-Cap collectant les réseaux extérieurs au parking	Arrêté portant modification de l'arrêté n°2022-15 du 16 mars 2022 instituant une servitude d'utilité publique, au bénéfice de la Métropole Aix-Marseille-Provence, pour la mise en oeuvre d'un collecteur d'eaux pluviales - phase 3b - pose d'un collecteur de contournement du parking d'Avant-Cap collectant les réseaux extérieurs au parking	Arrêté préfectoral du 21 juillet 2023	21/07/2023

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

A5/9/3261	Société du Canal de Provence	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages	Arrêté préfectoral autorisant la Société du Canal de Provence (SCP) en qualité de concessionnaire de la région PACA à utiliser l'eau brute issue des ouvrages du canal de Provence à des fins de consommation humaine et déclarant d'utilité publique les périmètres de protection des ouvrages du CANAL DE PROVENCE (VERDON)	Arrêté préfectoral du 5 décembre 2023	05/12/2023
------------------	------------------------------	---	---	---------------------------------------	------------

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-32 du code du patrimoine

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/442	DRAC PACA / UDAP 13	Villa gallo-romaine de La Tribillanne	Monument inscrit : En totalité, le sol et les vestiges de la villa gallo-romaine de La Tribillanne figurant au cadastre section G, sous les N° 590, 591, 592 d'une contenance respective de : 1ha 90a 24ca, 92a 36ca, 5ha 35a 22ca. MH du 7 Avril 1992.		07/04/1992
AC1/17/2672	DRAC PACA / UDAP 13	Eglise paroissiale	En totalité, l'église paroissiale y compris le presbytère situé au-dessus de la nef et le clocher ancienne porte de ville (cad. BL 200, 201) : inscription par arrêté du 3 octobre 2012	Arrêté du 3 octobre 2012	03/10/2012

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 **Servitudes de protection des sites et monuments naturels.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/2951	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Site classé : Massif de l'Arbois	Site classé : Massif de l'Arbois sur les communes d'Aix-en-Provence, Cabriès, Les Pennes-Mirabeau, Rognac, Velaux, Ventabren et Vitrolles.	Décret du 27 Avril 2017	27/04/2017

I1 **Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I1/15/2995	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel ou assimilé.	Canalisations de transport de gaz : - Artere de Durance Ø600-750 - Artere de Provence Ø600 Installation annexe : Cabriçs Calas DP SECT DEP MANOSQUE PRED	Arrêté N°2018-386 SUP	13/12/2018

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/493	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 600 Artère de Provence	Canalisation Ø 600 artère de Provence.	Arrêté ministériel du 11 mai 1970	11/05/1970
I3/15/705	GRT GAZ - DO - Pole Exploitation Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 750 Cabriès - Manosque	Canalisation Ø 750 Cabriès-Manosque.		12/06/1973

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/588	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1	Ligne 225 KV Lavéra - Réaltor 1		
I4/3/617	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne aérienne 400 000 volts - 2 circuits - Réaltor - Tavel 1 et 2	Ligne aérienne 400 000 volts - 2 circuits - Réaltor - Tavel 1 et 2		
I4/3/1251	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Duranne - Réaltor	Ligne 225 KV Duranne - Réaltor		

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1252	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 3
I4/3/1253	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Duranne - Rognac	Ligne 225 KV Duranne - Rognac
I4/3/1254	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Réaltor
I4/3/1255	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1	Ligne 225 KV Réaltor - Septèmes n° 1

Servitudes d'Utilité Publique affectant l'utilisation du sol

I4/3/1256	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Cabriès - Réaltor n° 1	Ligne 225 KV Cabriès - Réaltor n° 1
I4/3/1257	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 225 KV Cabriès - Réaltor n° 2	Ligne 225 KV Cabriès - Réaltor n° 2
I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Groupe Maintenance PROVENCE ALPES DU SUD (BOUC-BEL-AIR)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

14/3/2601 Réseau de Transport
d'Electricité (RTE) -
Groupe Maintenance
PROVENCE ALPES DU
SUD (BOUC-BEL-AIR) Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2 Ligne 225kV Lavéra - Réaltor 2

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/1258	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Cabriès	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361- 4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.**
article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1798	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse) de Cabriès	PPR retrait-gonflement des argiles (sécheresse)	Arrêté préfectoral du 26 juillet 2007	26/07/2007
PM1/14/3223	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Cabriès	Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles d'inondation sur la commune de Cabriès	Arrêté préfectoral du 09/06/2022	09/06/2022

PM3 **Servitudes résultant des plans de prévention des risques technologiques**

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM3/14/2772	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPRT autour de l'établissement de la société EPC-France situé sur la commune de Cabriès	PPRT autour de l'établissement de la société EPC-France situé sur la commune de Cabriès	Arrêté préfectoral du 22 octobre 2015	22/10/2015

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/93/2877	DGAC	Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques du centre radioélectrique du Réaltor à Aix-en-Provence	Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques du centre radioélectrique du Réaltor à Aix-en-Provence	Décret du 23/06/2016	23/06/2016

PT2 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/96/723	USID Montpellier	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 030 06 002 - Saint Baume 083 06 021	Faisceau hertzien Nîmes-Caissargues 030 06 002 - Saint Baume 083 06 021	Décret du 31 aout 1993	31/08/1993

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT2/93/1394	DGAC	Centre radioélectrique du Réaltor n° 013 024 013	Centre radioélectrique du Réaltor n° 013 024 013	Décret du 12/05/1981 modifié par le décret du 23/06/2016	23/06/2016
--------------------	------	---	--	--	------------

PT3 Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.

Code des postes et des communications électroniques, articles L48, L54 à L56.1, L57 à L62.1

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	Orange	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T1 Servitudes relatives aux chemins de fer.

Article L2231-3 du Code des Transports

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T1/20/449	Société Nationale des Chemins de Fer Français	Ligne à Grande Vitesse (TGV)	Ligne à Grande Vitesse (TGV)		18/03/1991

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

T5 Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/93/9	DGAC	Aérodrome de Marseille-Provence	Aérodrome de Marseille-Provence.	Arrêté Interministériel du 22 juillet 1971, modifié par l'arrêté du 5 mars 1998	24/08/1989
T5/93/10	DGAC	Aérodrome d'Aix-les-Milles	Aérodrome d'Aix-les-Milles.	Arrêté ministériel du 21 Septembre 1993.	21/09/1993

T8 Servitudes radio-électriques de protection des installations de navigation et d'atterrissage.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T8/7/452	USID ISTRES	Centre radioélectrique d'Aix-les-Milles	Base d'Aix-les-Milles N°13.54.024Abrogation des servitudes PT1 et PT2 attachées au centre d'Aix-les-Millespar décret du 11/09/2009		20/12/1972